REGLEMENT DU 1er SLALOM DES PAYS DE LHUIS

L 'Association Sportive Automobile **E.S.C.A** organise le **30 juin 2013** avec le concours du **Team Rallye Serrierois** un slalom régional dénommé : **1er slalom du Pays de LHUIS**.
Cette épreuve compte pour : la Coupe de France des Slaloms 2013, le Championnat slalom du Comité Régional Rhône-Alpes.
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Rhône-Alpes sous le numéro R18 en date du 06/03/2013 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R128 en date du 14/03/2013.

ART. 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels :

Président du collège des Commissaires sportifs	M. MORANGE Robert	LIC N° 1981/503
Commissaire sportif	M. MOLINES Robert	LIC N° 4107/505
Commissaire sportif	Mme FAGOT Isabelle	LIC N° 172694/507
Directeur de course	M. MOCELLIN Denis	LIC N° 3310/514
Directeur de course adjoint	M BRINDANI Pierre	LIC N° 2057/507
Directeur de course adjoint	M. NEUFELD Gérard	LIC N° 11220/509
Commissaire technique responsable	M. PETITON Alain	LIC N° 2732/505
Commissaire technique	M. RANCON Jean-Marc	LIC N° 14085/515
Commissaire technique	M. BILLOU Alain	LIC N° 13082/505
Commissaire technique	M. MARTIN Yannick	LIC N° 138098/514
Chargés des relations avec les concurrents	M. MERLE Adrien	LIC N° 171496/509
Chargés des relations avec les concurrents	Mme JEUNE Valérie	LIC N° 161099/507
Chargé de la mise en place des moyens	M. JACQUIOT Joël	LIC N° 41730/509
Responsable des commissaires de route	M. MOLLIEX Vincent	LIC N° 216397509
Chronométreur officiel	M. GUINAMARD Christophe	LIC N° 14771/505
Observateur du Comité Régional	M.	LIC N°

1.2p. Horaires :

- Clôture des engagements le mardi 25 juin 2013 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)
- Publication de la liste des engagés le jeudi 27 juin 2013.
- Vérifications administratives :
- le samedi 29 juin 2013 de 15h00 à 20h00 Salle des fêtes de LHUIS
- le dimanche 30 juin 2013 de 06h45 à 07h30 à la Salle des fêtes de LHUIS
- Vérifications techniques :
- le samedi 29 juin 2013 de 15h00 à 20h15 Place de l'église à LHUIS
- le dimanche30 juin 2013 de 06h45 à 07h30 Place de l'église à LHUIS
- 1ere Réunion du collège des commissaires sportifs le 30 juin 2013 à 06h30 Local ligne de départ
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 30 juin 2013 à 08h00.
- Essais chronométrés le 30 juin 2013 à partir de 08h00.
- Conférence aux pilotes (briefing), par écrit sera remis aux vérifications administratives.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h10.
- Course : 3 manches (si le temps le permet)
    - 1ère manche à partir de 10h15
    - 2ème manche à partir de 13h30
    - 3ème manche 10 mn après la fin de la 2ème manche
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc.
- Parc fermé final : le parc concurrents devient parc fermé dès l'issue de la 3ème manche de course. **(obligatoire sous peine d'exclusion).**
- Remise des prix le 30 juin 2013 1heure après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent. Centre village.

1.3p. : Vérifications

Voir Article 1.2p.

- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage Pussier à Serrières de Briord (taux horaire de la main d'œuvre : **60 €** T.T.C.).
- Les concurrents seront tenus de présenter leur permis de conduire, leur licence, la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture (sauf pour le groupe loisir).
- Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 07h45.

ART. 2P : ASSURANCES

- Conforme règlement standard des courses de côte et slaloms.

ART. 3P : CONCURRENTS et PILOTES

3.1p. Engagements :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

  Team Rallye Serrierois
  10 rue du canal
  01470 Serrières de Briord
  Tel : 06 75 59 38 09

- La liste des engagements sera close dès que le nombre des participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 25 juin 2013 à minuit.
- Les frais de participation sont fixés à **200 €** .Réduits à **100€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. (chèques libellé à l'ordre de "Team Rallye Sérrierois")
- Les engagements seront **obligatoirement** accompagnés des frais de participation. (aucune dérogation)

ATTENTION : Les Titres de Participation ne pourront être délivrés que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins de 3 mois. Aucun certificat ne pourra être délivré sur place.

- Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.
  Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.
- Forfait : **Conformément à la réglementation fédérale** tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ART. 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises

- Le nombre de concurrents admis est fixé à **150** (**10** places seront réservées au Groupe Loisir).
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'art 4 du règlement standard des courses de côte et slaloms.
- Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7p. Echappement

- Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ART. 5P : PUBLICITÉ

- Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.
- Publicités obligatoires (non rachetables) : seront précisées par additif.
- Publicités optionnelles : sera précisées par additif.

ART. 6P : SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours

- Le slalom se déroule sur la D41 (voir plan)
- La course se déroulera en 3 manches de course si le temps le permet.
- Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard
- Longueur du parcours 2000 mètres.

6.3p. File de départ

- Les conducteurs devront se ranger en file de départ, au minimum 10 mn avant leur heure de départ prévue.
- Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de l'épreuve.

6.5p. Parc concurrents

- Le parc concurrents sera situé dans le village de LHUIS.
- Le parc remorque indiqué par les placeurs est obligatoire.

6.6p. Parc fermé final

- Voir Article 1.2p.

6.7p. Tableaux d'affichage

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant l'essai, la course, le délai de réclamation : parc concurrents centre village, ligne de départ.
- Pendant les vérifications : local des vérifications.
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les concurrents assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8p. Permanence

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra près de la ligne de départ.
- Téléphone permanence N° **06 75 59 38 09**.
- Centre de secours le plus proche : LHUIS ☎**18**.

ART .7P : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) : Voir Article 1.2p.

7.3p. Course

- Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.
- Lors du retour depuis la zone de stationnement après l'arrivée vers le parc concurrents, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter le harnais ou la ceinture de sécurité, les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.
  le port du casque est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces.
  De plus il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord.

7.4p. Échauffement des pneumatiques

- **Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve**.

ART. 8P : PÉNALITÉS

- Quille de parcours renversée ou déplacée : **2** secondes par quille
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée : **5** secondes.
- Erreur de parcours : manche non prise en compte pour ce pilote.
- Les bâches et extincteurs sont obligatoires sous peine d'amende de **200€**

ART. 9P : CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé lors des manches de course.
  En cas d'ex-æquo il sera effectué en fonction des temps de la manche d'essais chronométrés.
- Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.
- Les classements seront établis de la façon suivante :
  - Un classement général.
  - Un classement général féminin.
  - Un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
  - Un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
  - Un classement loisir.
- Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoire.
- Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des slaloms.

ART. 10P : PRIX

10.2p. Prix La répartition des prix se fera de la façon suivante (Sauf groupe loisir) :

	SCRATCH	CLASSE 1&2Partants	CLASSE 3 à 6 Partants	CLASSE 7 à 10 Partants	CLASSE 11 Partants et +
1er	180 € + 1 coupe	75 € + 1 coupe	90 € + 1 coupe	90 € + 1 coupe	90 € + 1 coupe
2	150 € + 1 coupe	---	75 € + 1 coupe	75 € + 1 coupe	75 € + 1 coupe
3	120 € + 1 coupe	---	---	60 € + 1 coupe	60 € + 1 coupe
4me		---	---	---	50 € + 1 coupe

- Féminine récompensée : +de 3 partantes 1ère 75€ +de 10 partantes 1ère 75€ 2ème 40€
- Premier du groupe loisir : une coupe.
- Tout concurrent ne se présentant pas à la remise des prix perdra d'office son prix et sa coupe.
- Les prix ne sont pas cumulables.

10.3p. Coupes

- Des commissaires présents à la remise des prix recevront des coupes ou des médailles par tirage au sort.

10.5p. Remise des prix

- Elle aura lieu 1 heure après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent. Centre village.